

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Juillet 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/07/13

Date de la convocation	16/07/ 2021
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 18	Pour : 20
Absents : 3	Contre : 3
Représentés : 6	Abstention : 1

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Lactitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Subvention exceptionnelle de fonctionnement au comité des fêtes

Monsieur le Maire évoque la demande du comité des fêtes pour l'organisation de la fête votive 2021.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210726-2021-07-13-DE
Date de télétransmission : 28/07/2021
Date de réception préfecture : 28/07/2021

Monsieur le Maire explique que le contexte sanitaire n'a pas permis au comité des fêtes d'organiser les actions nécessaires à l'équilibre financier de l'association, il convient donc de leur venir en aide pour l'organisation de la fête votive de l'année 2021.

Il propose à cet effet de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 5.000 €.

Il demande au conseil municipal de se prononcer,

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention,

Décide :

- D'approuver cette proposition et d'attribuer la somme de 5.000,00 € au comité des fêtes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :